

Mesure « coup de pouce » pour le soutien à la vie associative

Pour faciliter le fonctionnement de la vie régionale : tenue de rencontres, invitation de conférenciers, développement de réseau, organisation d'événements spéciaux, le RQIIAC met à la disposition des régions un budget de soutien.

Ce budget veut répondre à certaines difficultés particulières ou occasionnelles qui peuvent entraver la qualité de la vie associative des régions: difficultés à faire venir une personne-ressource pour un événement, coûts reliés à la préparation d'une activité, contexte particulier de la vie régionale, etc.

Cette mesure de soutien ne vise pas à suppléer à la responsabilité des établissements de favoriser et permettre à leurs organisateurs et organisatrices communautaires de se réunir régionalement en défrayant les coûts reliés à leur déplacement et libération. La mesure de soutien ne se substitue pas également au devoir des régions de faire tous les efforts appropriés pour assurer le financement de leurs activités. La mesure de soutien est une mesure de dernier recours pour favoriser l'épanouissement de notre communauté de pratique et favoriser plus d'harmonisation et d'équité entre les régions dans l'accès aux ressources.

Cadre opérationnel

La mesure se veut flexible. Un bref formulaire doit être rempli, suivi d'une évaluation rapide émise par le comité exécutif du RQIIAC à chacune de ses réunions de travail (quatre fois par année : en début septembre, novembre, février et mai).

- Toutes les régions sont admissibles
- Toute demande doit être présentée et cosignée par le répondant régional au CA du RQIIAC ainsi que par un autre membre en règle
- A défaut de délégation officielle d'un répondant de la région au CA, trois membres d'une région donnée peuvent déposer une demande
- Aucune demande ne peut dépasser 40% du budget disponible dans la mesure de soutien qui est de 1500\$ par année.
- Une région ne peut adresser plus d'une demande par année

Les frais admissibles couvrent prioritairement les besoins suivants :

- Frais de déplacement et hébergement de personnes-ressources invitées aux activités régionales
- Frais liés à la production de matériel pour la tenue des activités (reproductions, frais de conférences téléphoniques, autres)
- Frais de poste ou autres dépenses facilitant la promotion ou la connaissance de l'activité
- Frais reliés à un comité de travail pour organiser la préparation de l'activité